

**Ensemble  
depuis 120 ans**

**Caisse Desjardins des  
Moissons-et-de-Roussillon**

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ANNUELLE



## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

<sup>1</sup> Incluent les intérêts sur les parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 0,50 % pour l'année 2020.

<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>17 484 000 \$</b>
Virements réglementaires et autres	(6 223 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes <sup>1</sup>	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	(1 000) \$
Ristournes aux membres	(2 700 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(373 000) \$
Récupération d'impôts	715 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) – Ristournes aux membres	1 984 000 \$
Utilisation de la RRE (FADM)	373 000 \$
Alimentation de la RRE	(3 187 000) \$
Alimentation de la réserve générale	(8 073 000) \$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0</b>

## ADOPTION DU VERSEMENT DES RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

### PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Fonds d'aide au développement du milieu<sup>2</sup> **372 740 \$**

**Ristournes  
aux membres<sup>2</sup> 2 699 800 \$**

### RISTOURNE VOLUMES

	RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	
		PARTICULIERS	ENTREPRISES
Comptes	<b>379 709 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Épargne et placement	<b>341 518 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Fonds	<b>176 502 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Prêts et marges de crédit	<b>835 945 \$</b>	0,61 \$	0,61 \$
Ristournes assurances <sup>3</sup>	<b>390 339 \$</b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ PRIME</b>	
Ristourne produits <sup>3</sup>	<b>575 787 \$</b>	<b>MONTANT DE 50 \$<sup>4</sup></b>	

<sup>2</sup> La ristourne aux membres après récupération d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

<sup>3</sup> Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.